

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 3012

présenté par
M. de Fournas

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 50.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sur proposition de Chambres d'agriculture France, cet amendement vise à lutter contre l'artificialisation des terres agricoles qui menace notre souveraineté alimentaire.

La modification des règles applicables aux zones agricoles doit continuer à faire l'objet d'une procédure de révision et non d'une procédure de modification simplifiée qui limite la consultation des parties prenantes ne rendant donc pas juridiquement contraignant l'avis rendu par la CDPENAF.

Il est proposé de supprimer l'alinéa 50.